

**AGENCE FRANCE-PRESSE****vos infos par fax**

Département Multimédia

Tél (33) 01 40 41 40 02

**Algériens-archives,PREV****Le rapport Géronimi évalue à 48 le nombre de morts du 17 octobre 1961**

PARIS, 10 août (AFP) - Un rapport de l'avocat général à la cour de cassation Jean Géronimi, remis au début de l'année au Garde des Sceaux Elisabeth Guigou, recense 246 Français musulmans d'Algérie (FMA) tués à Paris pendant l'année 1961, dont 48 pour le seul 17 octobre, date de la manifestation du FLN réprimée dans le sang.

Dans ce rapport, dont les conclusions sont révélées mardi par Libération, M. Géronimi effectue, comme le lui a demandé Mme Guigou le 3 juin 1998, un "recensement aussi exhaustif que possible" des archives judiciaires sur cette manifestation sanglante, et plus généralement, sur l'ensemble des violences commises sur des FMA en 1961.

M. Géronimi, qui a été aidé par Françoise Banat-Berger, conservateur en chef des archives du ministère de la Justice, souligne cependant certaines "lacunes" dans les archives. Il se demande aussi s'il faut mettre au compte des lacunes "l'absence dans les archives judiciaires de tout compte-rendu d'ensemble des services de police à l'autorité judiciaire sur le déroulement des journées des 17 et 18 octobre 1961, et d'instructions du parquet sur la conduite à tenir durant ces journées de troubles".

Il est notable qu'aucune découverte de cadavre d'un FMA n'a fait l'objet d'un quelconque procès. Même, jusqu'à l'automne 1961, l'affaire en restait le plus souvent à l'enquête de police, alors que les meurtres sans relation avec les événements d'Algérie étaient en général instruits par un juge. Le dossier était ensuite régulièrement classé sans suite, pour "auteur inconnu".

En revanche, il semble qu'on n'hésitait pas à ouvrir une information judiciaire quand on considérait que les policiers avaient agi "en état de légitime défense".

"Des échos qui m'alarment"

Le rapport publie plusieurs documents montrant la préoccupation de la justice, à partir d'octobre, au sujet des plaintes visant la police.

Dans une note adressée le 27 octobre au cabinet du Premier ministre, le directeur de cabinet du Garde des Sceaux évoque "des échos qui l'alarment" et estime "qu'il faudrait éviter que, pour répondre aux articles de presse qui se multiplient, le préfet de police et l'Intérieur n'apportent publiquement des rectificatifs catégoriques et trop rapides qui pourraient risquer d'être eux-

mêmes bientôt démentis, ou déposent des plaintes pour diffamation qui ne pourraient jamais être utilement portées à l'audience".

De fait, la plupart des actions en diffamation à cette époque s'achèvent par un non-lieu ou un désistement des plaignants. Parmi ceux-ci, souvent, le préfet de police de l'époque, Maurice Papon. Les questions autour de cette manifestation avaient resurgi à l'occasion de son procès pour crime contre l'humanité à Bordeaux, fin 1997 et début 1998.

Le nombre de 246 morts en 1961 est légèrement inférieur au recensement effectué dans un autre rapport, rendu public en mai 1998, par le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern à partir d'archives de la police : 275. M. Mandelkern avait jugé possible que 32 personnes aient été tuées lors de la seule manifestation, organisée contre le couvre-feu imposé aux FMA par la préfecture de police.

Alors que le délai légal de consultation des archives judiciaires est de 100 ans, le Premier ministre Lionel Jospin avait indiqué le 5 mai dernier que le gouvernement avait "décidé de favoriser l'accès aux archives publiques" sur la manifestation de 1961.

Dans un communiqué, le MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) "salue l'effort de transparence entamé par les autorités centrales de l'Etat", réitère son appel à tous les témoins, et espère, comme M. Géronimi lui-même, l'ouverture de toutes les archives disponibles sur ces événements.

10/08/99 20:16